

## Choix de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à une aliénation réputée de biens

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie), que vous avez cessé de résider au Canada au cours de l'année visée et que vous devez payer un impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de vos biens. Il vous permet de faire le choix, en vertu de l'article 1033.2 de la Loi sur les impôts, de reporter le paiement de cet impôt.

Si vous faites ce choix et que l'impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de vos biens dépasse 12 875 \$, vous devez verser une sûreté jugée satisfaisante par le ministre, et ce, au plus tard le 30 avril suivant l'année de votre émigration. Communiquez avec nous pour prendre les dispositions nécessaires.

Notez que, si l'impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de biens est de 12 875 \$ ou moins, vous n'avez pas à verser de sûreté.

Dans tous les cas, vous devez nous transmettre ce formulaire avec votre déclaration de revenus, au plus tard le 30 avril suivant l'année de votre émigration.

Année visée	Numéro d'assurance sociale (NAS)

### 1 Renseignements sur vous

Nom	Prénom	Date de l'émigration
		A A A A M M J J
Adresse actuelle		
Adresse au Canada avant le départ		Code postal

### 2 Impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de biens

Revenu imposable (montant de la ligne 299 de votre déclaration)		1	
Gains en capital imposables provenant de l'aliénation réputée, calculés dans le formulaire TP-1033.2.A	+	2	
Autres revenus relatifs à l'aliénation réputée		3	
Déductions demandées relativement à l'aliénation réputée	-	4	
Additionnez les montants des lignes 2 et 3, puis soustrayez du résultat le montant de la ligne 4.	=	5	
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 5		6	<b>Revenu imposable rajusté</b>
Impôt à payer (montant de la ligne 432 de votre déclaration)		7	
Impôt que vous auriez eu à payer si votre revenu imposable correspondait au montant de la ligne 6 (montant de la ligne 432 de votre déclaration recalculé)	-	8	
Montant de la ligne 7 moins celui de la ligne 8	=	9	<b>Impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de biens</b>

### 3 Sûreté fournie

Cochez la case correspondant à la sûreté que vous fournissez.

- Lettre de garantie bancaire irrévocable (le montant inscrit doit être en dollars canadiens) délivrée par une institution financière ayant son siège ou un établissement au Québec
- Hypothèque immobilière conventionnelle consentie par vous ou un tiers sur un immeuble situé au Québec
- Actions avec certificat de sociétés privées canadiennes, à l'exception des actions de sociétés publiques

### 4 Choix et signature

En vertu de l'article 1033.2 de la Loi sur les impôts, je choisis de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de mes biens.

Impôt sur le revenu relatif à l'aliénation réputée de biens (montant de la ligne 9)	10	
---	----	--

Signature

Date

#### Réservé à Revenu Québec

Montant de la sûreté	Type de sûreté	Date d'expiration de la sûreté
		A A A A M M J J